



Appel à candidatures 2019

Déploiement de l'intervention TABADO pour l'accompagnement à l'arrêt du tabac chez les jeunes en lycées professionnels, centres de formation des apprentis et maisons familiales rurales

Questions/réponses de la réunion téléphonique du 23 avril 2019 avec les porteurs de projet

Est-il prévu de sélectionner des projets en amorçage dans l'AAC 2019 ?

Non. Cet AAC sélectionnera que des projets qui déploieront le programme en 2019-2020.

Etant donné les courts délais pour répondre à l'ACC, quel degré d'engagement des établissements est-il attendu ? Est-t-il possible que les établissements pressentis dans le dossier de candidature puissent changer lors du déploiement ?

Dans le dossier de candidature, le porteur de projet doit synthétiser l'état d'avancement avec les établissements sélectionnés (contact pris, accord de principe, etc.). Des changements d'établissements sont possibles.

L'implication des professionnels de santé dans le programme doit-elle être détaillée dans l'AAC ?

Oui, le dossier de candidature synthétise l'état d'avancement du projet dont les contacts pris avec les établissements professionnels de santé.

Les formations à destination des infirmiers.ières (dont les scolaires) sont-elles incluses dans le budget TABDO ?

Oui.

La saisie des questionnaires doit-elle être obligatoirement réalisée par un prestataire ?

Oui.

Est-il obligatoire de sensibiliser tous les élèves d'un établissement ?

Oui. Cette demande de sensibilisation de tous les élèves permettra de créer une dynamique au sein de l'établissement. Il est possible de regrouper les classes notamment celles à effectif réduit.

Est-il possible de demander un co-financement pour déployer le programme ?

A ce stade, le budget demandé à l'INCa ne doit pas dépasser un coût de 30 euros par élève qui participe à la première étape du programme. Compte tenu de la phase expérimentale du déploiement du programme, il sera toutefois possible de demander un co-financement complémentaire permettant un dépassement du coût de 30 € par élève. Cependant, il est à noter que le calendrier des interventions doit dans tous les cas être respecté et qu'un coût trop élevé de l'intervention ne permettra pas une généralisation du programme.

Les estimations du budget se basent sur un taux de participation estimé par le porteur de projet (entre 5% et 10%) des élèves aux étapes 2 et 3 du programme. Si ce taux de participation estimé est dépassé, est-il possible de réaliser un avenant pour compléter le financement ?

Si la participation au programme dépasse le taux de participation estimé des élèves, il est envisagé la possibilité de réajuster le budget en cours d'année suite à un bilan intermédiaire. Il pourra s'agir d'un co-financement ou d'un financement complémentaire par l'INCa.